



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre Intergénérationnel situé au 252, chemin Sacré-Cœur Ouest, le lundi 11 février à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

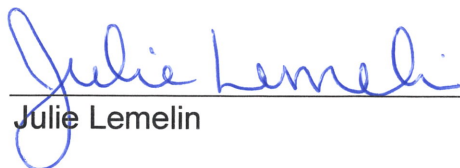
**192, chemin des Cerfs - lot 5 448 041 du cadastre du Québec**

Demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 0.80 mètre de la ligne latérale gauche. L'article 5.9.2 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une marge latérale minimale à 2 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 21 janvier 2019.

La directrice générale,

  
Julie Lemelin